

Le service d'Engagement de Flux ou Flow Commitment

A la création de la zone de marché TRF, plusieurs mécanismes de gestion des limites résiduelles du réseau ont été mis en place. Ceux-ci reposent principalement sur la flexibilité offerte par les stockages. Mais que se passe-t-il si les niveaux de stock projetés pour la fin d'hiver sont insuffisants pour garantir le bon fonctionnement des mécanismes de la TRF ?

Principe

Afin d'anticiper un possible déficit de gaz dans les stockages à l'aval des limites, un suivi continu des niveaux de stock est réalisé, ainsi qu'une simulation des besoins minimaux de gaz stocké à l'aval de chaque limite pour le bon fonctionnement de la TRF. Cette simulation est réalisée en continu par les GRT (GRTgaz et Teréga) tout au long de l'hiver en fonction de scénarios prenant en compte :

- des scénarios de consommations basés sur les prévisions météorologiques à court-terme et sur des scénarios froids au-delà
- des entrées GNL basées sur le programme des terminaux à court-terme et sur un scénario conservateur au-delà
- l'utilisation des PIR et des stockages permettant d'équilibrer le système avec les hypothèses ci-dessus.

Lorsque le suivi du niveau des stockages indique un potentiel déficit à venir, les GRT, peuvent conjointement acheter, via un appel d'offres, une prestation de Flow Commitment. La prestation consiste à émettre sur le réseau, depuis les points (hors stockages) situés en aval des limites anticipées, une certaine quantité de gaz selon un certain profil appelé chaque jour par les GRT afin de couvrir les besoins. La prestation peut également être réalisée par une sous-utilisation d'un point de sortie. La durée de la prestation d'émission peut être de 7 ou 14 jours.

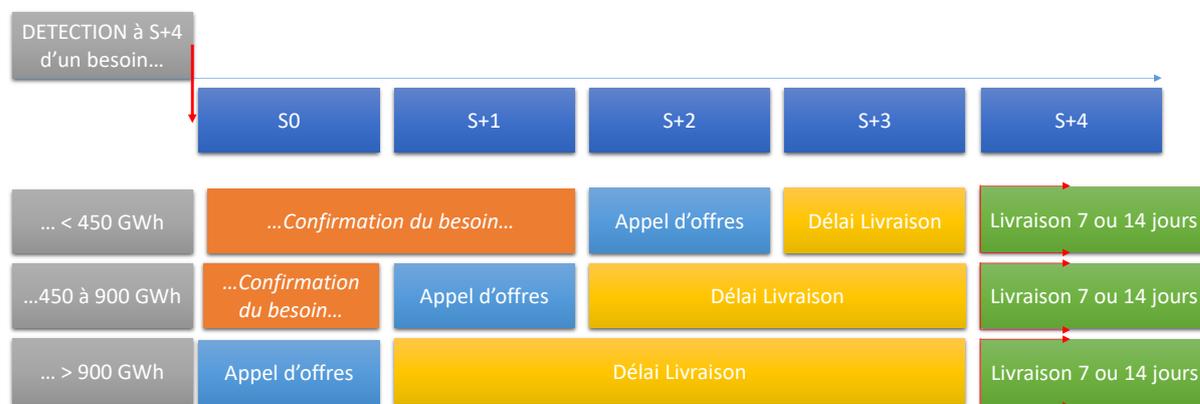
Les GRT n'achètent à aucun moment de gaz au(x) fournisseur(s) de Flow Commitment. La prestation consiste à nommer des volumes en entrée selon les besoins des GRT.



Critères de déclenchement

L'identification d'un déficit potentiel de gaz ne déclenche pas automatiquement un appel au Flow Commitment. En effet, les scénarios utilisés sont prudents et sont projetés sur des horizons sur lesquels existent de nombreuses incertitudes. Il n'est donc pas certain qu'un Flow Commitment soit nécessaire.

C'est pourquoi, conformément à la délibération de la CRE du 24 juillet 2018 relative au fonctionnement de la zone de marché unique du gaz en France, il existe des seuils de déclenchement en fonction de l'échéance et du volume nécessaire :



Cela permet d'attendre que les scénarios s'affinent lorsque le besoin identifié est relativement bas et pourra être contracté sans risque avec un préavis plus court.

Les GRT peuvent suspendre ou annuler l'appel à tout moment en cours de la période d'appel d'offres en cas de disparition du besoin.

Procédure d'appel d'offres

Besoin des GRT

L'appel d'offres comprend le besoin des GRT défini par :

- Le délai d'exclusion (date et heure de soumission au plus tard)
- Les points d'entrée éligibles : Fos et/ou Montoir et/ou Pirineos
- Le point de sortie éligible : Pirineos
- La date de début de la prestation de Flow Commitment
- La durée de la prestation (7 ou 14 jours)
- Le volume total à émettre sur la période
- Le volume maximum journalier que les GRT peuvent nommer

Réponse des fournisseurs

Les fournisseurs répondent à l'appel d'offres en précisant :

- Le volume proposé total
 - est inférieur ou égal au besoin des GRT
 - est exprimé en lots de 50 GWh qui peuvent être regroupés en lots indivisibles. C'est-à-dire que les GRT ne peuvent sélectionner que l'ensemble des lots regroupés ou aucun
- Le volume journalier maximum proposé
 - Le ratio volume proposé total / volume journalier maximum proposé doit être égal au ratio volume du besoin total des GRT / volume maximum journalier du besoin des GRT
- Le prix en €/MWh de chaque lot
- Le profil de livraison prévu
 - Faute de nomination des GRT, c'est ce profil que doit produire le fournisseur

Sélection des offres

Les GRT sélectionnent les lots permettant de couvrir le besoin au moindre coût.

Exemple 1

Réponse des fournisseurs :

Besoin		900 000 MWh			
Expéditeur	prix (€/MWh)	nbe de lots	volume	prix total €	Tout ou rien
A	3	4	200 000	600 000	<input type="checkbox"/>
B	5	18	900 000	4 500 000	<input checked="" type="checkbox"/>
C	5,5	14	700 000	3 850 000	<input type="checkbox"/>

Les offres combinées des fournisseurs A et C permettent de couvrir le besoin de 900 GWh (soit 18 lots) pour un montant de 4,45 M€. Le fournisseur B a fait une offre indivisible (ou « tout ou rien ») qui permet de couvrir le besoin mais à un coût plus élevé. Il n'est donc pas retenu bien qu'il ait proposé un prix unitaire plus bas que le fournisseur C.

Exemple 2

Réponse des fournisseurs :

Besoin		900 000 MWh				
Expéditeur	prix (€/MWh)	nbe de lots	volume	prix total €	Tout ou rien	
A	3	4	200 000	600 000	<input type="checkbox"/>	
B	5	18	900 000	4 500 000	<input checked="" type="checkbox"/>	
C	7	14	700 000	4 900 000	<input type="checkbox"/>	

Les GRT sélectionnent alors les 18 lots de l'expéditeur B pour un montant de 4,5 M€. Bien que proposant un prix unitaire plus bas, l'expéditeur A n'est pas retenu. En effet son offre ne permet pas de couvrir le besoin et nécessiterait donc de sélectionner d'autres offres et mènerait à un coût total plus élevé.

Mise-en-œuvre du service

A partir de la veille du début du service, chaque jour J les GRT déterminent leur besoin d'émission pour J+1. Ce besoin est appelé auprès des fournisseurs retenus au prorata de leurs volumes sélectionnés. Les expéditeurs ont alors l'obligation de nommer la quantité demandée.

Couverture du risque financier

Le profil demandé par les GRT peut désoptimiser les ventes prévues par les fournisseurs. Cette désoptimisation est compensée par les GRT. La compensation est égale, pour chaque fournisseur, à la différence positive entre

- La moyenne des prix PEG day-ahead pondérée du profil d'émission prévu
- Et
- La moyenne des prix PEG day-ahead pondérée du profil d'émission appelé par les GRT

Si cette différence est négative, c'est-à-dire si les appels ont généré un gain, le fournisseur garde le gain.

[Consultez les documents contractuels](#)